

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H00.

Etaient présents : Messieurs JOLY, TESTARD, RICHARD, LAMOUR, BRIET, BEUCARNOT et Mesdames BRIE, BARNAY, LOYRE, MARTIN, PILLIN

Etaient absents : Monsieur CHEVALIER (pouvoir à M. JOLY) Mme ZBROZINSKI (pouvoir à M. PISSELOUP)

Secrétaire de séance : Madame LOYRE

Démission d'un conseiller : Monsieur QUINCY a fait part au conseil municipal de son souhait de quitter sa fonction de conseiller municipal.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour : SYDESL-raccordement antenne INEO de Vaux

DELIBERATIONS

1/ Exonération de loyers pour le restaurant la Casa della Conca D'oro

Nos petites entreprises sont ou vont être fortement impactées par l'épidémie du COVID-19 et il nous appartient donc de les protéger en apportant une aide financière aux plus fragiles d'entre elles.

Dans cet objectif il appartient à la Commune de venir en aide à notre locataire du bar-restaurant la Casa Della Conca D'Oro. Le restaurant a été fermé de mi-Mars à début Juin et sans aucune recette liée à leur activité.

Il semble nécessaire de répondre aux recommandations gouvernementales pour les soutenir en annulant les loyers correspondants à cette période, soit 3 mois (mars-avril-mai) Le conseil municipal accepté à l'unanimité l'annulation de 3 mois de loyers.

2/Vote du BP « la Rose des Vents » 2020

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le BP équilibré comme suit :

	DEPENSES €	RECETTES €
Fonctionnement	27829	27829
Investissement	33549.92	33549.92
total	61378.92	61378.92

3/ Vote du BP Commerce de proximité

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le BP équilibré comme suit :

	DEPENSES €	RECETTES €
Fonctionnement	18000	18000
Investissement	105327.14	105327.14
total	123327.14	123327.14

4/ Constitution des commissions municipales

Les commissions suivantes ont été constituées et votées à l'unanimité :

Commission	Responsable	Membres
Finances ressources humaines	Le Maire	Messieurs JOLY et TESTARD Madame BARNAY
Marchés Publics	Le Maire	- Messieurs JOLY et TESTARD Madame BARNAY
Communication	Le Maire	Mmes LOYRE, MARTIN M. JOLY
Vie Culturelle Bibliothèque Relations associatives	M. CHEVALIER	Mmes LOYRE, MARTIN M. JOLY et PISSELOUP
Gestion des Infrastructures Bâtiments et patrimoine, NTIC, économies d'énergie	M. TESTARD	Messieurs BEAUCARNOT JOLY et PISSELOUP
Enfance Jeunesse Et Transports scolaires	Le Maire	Mmes PILLIN et ZBROZINSKI M. RICHARD
Développement de l'attractivité locale	Le Maire	Mmes MARTIN et LOYRE
Environnement - chemins Débardage	M. TESTARD	M. BRIET, BEAUCARNOT, LAMOUR Mmes BARNAY et BRIE
Sécurité	M. JOLY	M. BRIET, LAMOUR, TESTARD et BEAUCARNOT Mme BARNAY
Cimetière	Le Maire	Mme BRIE Monsieur JOLY

5/ Nomination du correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune procède par délibération à la désignation d'un correspondant défense au sein des membres du Conseil Municipal.

Celui-ci remplit des missions de sensibilisation des citoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les personnes volontaires. Monsieur JOLY se propose de renouveler sa fonction exercée lors du précédent mandat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer **Monsieur JOLY Pierre** correspondant défense de la Commune.

6/ Nomination du correspondant scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2143-2, Vu le Code de l'Éducation et notamment son article D411-1 et suivants, le Maire rappelle que, dans chaque école maternelle et élémentaire est instauré un conseil d'école au sein duquel siège un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. **Madame ZBROZINSKI Natacha** s'est proposée et est désignée représentante au sein du conseil d'école par 14 voix.

7/ Commission communale des Impôts Directs

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux sur la base d'une liste de noms transmise par la Commune en considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. 3 conseillers municipaux se sont proposés. Le Directeur des Services Fiscaux décidera des personnes retenues pour siéger dans cette commission en qualité de titulaire ou suppléant.

8/ Avenant contrat transport scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise RSL assurant le ramassage scolaire sur la commune, les conditions de passation de marché pendant le confinement ne permettant pas une nouvelle consultation dans les délais.

L'avenant porte sur la prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial portant la durée du contrat de 48 mois à 60 mois. Le marché prendra donc fin le 15/08/2021.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité.

9/ Contrats agents à renouveler

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents sont sous contrat à durée déterminée au sein des écoles afin de pourvoir notamment aux remplacements des ATSEM titulaires en disponibilité ou absentes. Au regard des absences qui se poursuivront à la rentrée prochaine, du nombre d'enfants et du travail rendu cette année par ces deux personnes, le Maire propose de signer de nouveaux contrats à durée déterminée avec elles. Accord du conseil municipal à 13 voix POUR et 1 abstention .

10/ Subvention Creusot Vélo Sport

Le Conseil Municipal a décidé de voter à l'unanimité une subvention à l'association sportive organisatrice de l'épreuve cycliste « Championnat Départemental de Saône-et-Loire de Contre la Montre Cycliste » qui est organisée sur Charmoy et notre commune le 27 Septembre 2020, à hauteur de 150 euros .

11/ Location logement école maternelle

La locataire a mis fin précipitamment à sa location et le logement est à nouveau disponible au 01.07.2020.

Mademoiselle Angélique CHEVALIER a posé sa candidature pour le louer.

Le conseil municipal accepte sa demande à l'unanimité dans les mêmes conditions que la locataire précédente.

12/ Poste Agent de maîtrise

Le Maire rappelle qu'un agent des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite au 1er avril 2020. Il était affecté sur un emploi à temps complet.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion doit être saisi de cette question mais le Maire demande l'avis du conseil municipal au préalable.

Après réflexion, à l'unanimité le Conseil municipal estime qu'il serait profitable de faire travailler des entrepreneurs locaux et supprimer cet emploi à temps complet dans un double souci de préservation des deniers publics et de réorganisation des services. La suppression du poste permanent d'agent des services techniques, ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet est donc décidée et sera soumise au Centre de Gestion pour validation. Le conseil municipal a décidé de réorganiser le fonctionnement des services techniques durant une année et d'évaluer la situation ensuite.

13/ SYDESL : Antenne INEO à Vaux

Suite à la demande d'installation d'une antenne relais INEO INFRACOM par ENEDIS-ARE au lieu dit Vaux, il y a lieu de procéder à une extension de réseau public d'électricité en aérien sur 160m.

Il a été demandé au SYDESL d'étudier ce projet de raccordement et il ressort le plan de financement suivant :

- Le coût total des travaux est de 15500 euros HT
- L'opérateur Orange prend à sa charge le coût résiduel d'environ 9300 euros HT, qui habituellement revient à la commune.
- Le coût restant à la charge de la commune sera donc nul.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande de travaux et le plan de financement.

Questions diverses

- Point sur la boulangerie : présentation des candidatures reçues (26), des candidats auditionnés (6) et choix du repreneur : Monsieur HUBERT
- Point sur les décisions prise par le Maire : commande groupée de masques, travaux de voirie réalisés (budgétés en 2019 et reportés)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H00

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 08.07.2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 07.07.2020

Le Maire
J. PISSELOUP

